

page 7 éditorial

PRE

Après l’explosion de la bipolarité, l’usure de la courte domination américaine, les doutes sur une mondialisation qui aurait la vertu de se gouverner elle-même, l’idée d’un monde où la transversalité s’imposerait naturellement pour régler des problèmes communs et pressants paraissait pouvoir s’opposer à la pure logique de puissance.

La pandémie de Covid-19 suggérait l’exemple : face aux virus sans frontières, comment s’arc-bouter sur ces dernières, symboles des égoïsmes d’État ? Le bilan politique de la pandémie fut pourtant fort peu vertueux. Jamais les transferts d’aide n’ont vraiment équilibré les divisions économiques et géopolitiques, en particulier entre le « Nord » et le « Sud ». Et, peut-être pire, le système international de gestion des crises sanitaires – en particulier à travers l’Organisation mondiale de la santé – n’a pas connu de progrès décisif. Bref, les rivalités, les égoïsmes, les souverainetés, prévalent toujours contre un « intérêt commun » unanimement salué mais sans guère de conséquences opérationnelles.

Le réchauffement climatique, avec comme composante centrale du débat la transition énergétique, témoigne de cette difficulté à traduire des problèmes mondiaux en une gouvernance multilatérale efficace. Les COP sont certes positivement symboliques : d’une prise de conscience désormais quasi universelle, d’une identification commune des problèmes, de l’élargissement des acteurs admis à la table des discussions, d’une inscription permanente à l’agenda international... Mais les choix concrets des acteurs politiques dominants – les États – demeurent éclatés, dictés qu’ils sont par les intérêts nationaux. C’est vrai des pays du Golfe, en première ligne pour la conversion de leurs économies pétrolières et gazières ; c’est vrai des États-Unis, obsédés par la défense de leur industrie et de leurs ressources minérales – encore valorisées par la guerre d’Ukraine ; c’est vrai des membres de l’Union européenne, qui ont démontré face à la Russie leur incapacité à s’entendre, sauf par à-coups et fugacement.

Le dossier que propose *Politique étrangère* permet de réfléchir sur trois dimensions d’un gigantesque problème. Premièrement : comment identifier, décrire, la transition énergétique ? Doit-elle être vue comme un basculement ou comme un glissement, une émergence progressive de combinaisons nouvelles de sources d’énergie ; et ces combinaisons peuvent-elles être les mêmes, adopter le même rythme, pour tous les pays – sans considération des problèmes économiques et sociaux qu’elles induisent ? Deuxièmement : quels nouveaux déséquilibres géopolitiques naîtront de ces nouveaux mix énergétiques, avec quelles nouvelles dépendances vis-à-vis de matériaux critiques – jamais uniment répartis, sauf le soleil et le vent..., à la surface de la planète ? Troisièmement : avec qui

discuter, négocier, l'ensemble de ces problèmes ? En format global, en formats régionaux, en formats minilatéraux en fonction des besoins de chacun ?

On est loin de l'entente universelle sur des problèmes transversaux qui sont les questions décisives de l'avenir – la gestion des problèmes de santé, la maîtrise des nouvelles technologies, la réponse au changement climatique – qui préfigurerait une gouvernance mondiale raisonnable. Le raisonnable se heurte au rationnel : la puissance des États.

* * *

La création par le Statut de Rome d'une Cour pénale internationale (CPI), qui permet de mettre en cause les responsabilités de toutes importances pour les plus grands crimes, au niveau international et de manière permanente, est un des acquis des années 1990, dominées par l'idée d'affirmer une « communauté internationale » basée sur une morale et une organisation communes.

Bien que non reconnue par des acteurs déterminants du jeu international – États-Unis, Russie, Chine ... –, la CPI est devenue un élément important du jeu international. Son histoire en témoigne déjà. En poursuivant de hauts responsables politiques, puis des chefs d'État, elle s'affirme comme une référence juridique mais aussi hautement politique. Ceci en opposition, ou en concurrence, avec les souverainetés : celles des États qui ne la reconnaissent pas, mais aussi celles des États qui, signataires du Statut de Rome, ne se hâtent pas de renforcer ses moyens d'agir ou de déférer à ses demandes d'une aide judiciaire nécessaire aux poursuites.

Le tournant, c'est maintenant : les poursuites réclamées dans le cadre de la guerre d'Ukraine, contre de hauts responsables russes, et dans le cadre de la guerre de Gaza, contre de hauts responsables israéliens et du Hamas, marquent le franchissement d'un seuil : l'intervention au plus haut niveau de responsabilité dans des conflits internationaux particulièrement visibles.

Ici pointe la question de l'équilibre à définir entre ce qu'on pourrait identifier comme les trois fonctions de la justice pénale internationale. Tout d'abord nommer les crimes, selon les textes internationaux en vigueur, et tenter d'en identifier les responsables. Puis les poursuivre, dans le cadre de ses compétences et si les juridictions nationales sont impuissantes à le faire – avec ici un double débat juridique : sur l'étendue des compétences de la Cour en fonction des signataires du Statut et sur

l'action, réelle ou non, des juridictions nationales. Enfin, au niveau politique, le rôle des actions de la CPI pour maintenir la paix – par la dissuasion – ou la rétablir – par la condamnation des criminels.

C'est sur ce dernier rôle que la dynamique de la Cour risque de se heurter dans l'avenir aux responsables politiques, qui pourront préférer la négociation et la diplomatie à la forme de coercition que représente la condamnation pénale – si celle-ci peut intervenir...

Il reste que c'est l'existence même de la CPI qui témoigne d'une conscience humaine en marche. Il faudra suivre avec grande attention le destin des poursuites aujourd'hui engagées dans le cadre des conflits d'Ukraine et de Gaza, et trouver, entre l'oubli qui décrédibiliserait la Cour et l'obsession juridique qui réduirait la diplomatie à un suivisme impuisant, une voie confortant l'idée de justice pénale universelle.

* * *

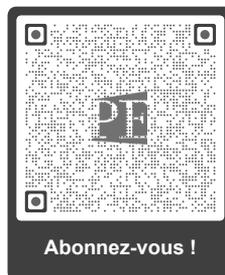
L'élection de Donald Trump a toutes les apparences d'un bulldozer lancé à pleine vitesse contre ces ébauches de multilatéralismes... Est-elle un virage inattendu, ou un signe des temps ? Sans doute d'abord le reflet d'un temps où chacun, désorienté par l'émiettement du monde, cherche à préserver ce qu'il voit comme ses atouts. Au premier chef quand on est la première puissance mondiale, avec l'illusion de pouvoir durablement imposer ses intérêts au reste du monde.

Deux tests seront sans doute majeurs face à l'arrogance assumée, mais peut-être transitoire, de l'Amérique trumpienne. Le Sud global, dont on peut à la fois plaider l'inexistence au regard de ses divisions et l'existence au regard de ses détestations, arrivera-t-il à cristalliser ? Et l'Europe : le chacun pour soi dans la séduction du Grand Méchant l'emportera-t-il sur la nécessité de serrer les rangs ?

De ces deux enjeux dépend sans doute un équilibre pouvant ouvrir la voie à l'invention de multilatéralismes inédits et – peut-être – efficaces.



politique étrangère



Découvrez nos nouvelles offres d'abonnement sur le site www.revues.armand-colin.com

- ✓ Bénéficiez de services exclusifs sur le portail de notre diffuseur
- ✓ Accédez gratuitement à l'ensemble des articles parus depuis 2007
- ✓ Choisissez la formule papier + numérique ou e-only

TARIFS 2024

► S'abonner à la revue		France TTC	Étranger HT*
Particuliers	papier + numérique	■ 85,00 €	■ 105,00 €
	e-only	■ 70,00 €	■ 85,00 €
Institutions	papier + numérique	■ 185,00 €	■ 205,00 €
	e-only	■ 140,00 €	■ 160,00 €
Étudiants**	papier + numérique	■ 70,00 €	■ 75,00 €
	e-only	■ 50,00 €	■ 55,00 €

* Pour bénéficier du tarif Étranger HT et être exonéré de la TVA à 2,1 %, merci de nous fournir un numéro intra-communautaire

** Tarif exclusivement réservé aux étudiants sur présentation d'un justificatif

► Acheter un numéro de la revue	Tarif	Numéro (format X-20XX)	Quantité
Numéro récent (à partir de 2014)	■ 23,00 €
Numéro antérieur à 2014	■ 20,00 €
TOTAL DE VOTRE COMMANDE		 €
FRAIS DE PORT	3,00 € pour une commande < à 35 € €
(achat au n° seulement)	0,01 € pour une commande > à 35 € €
TOTAL DE MA COMMANDE (commande + frais de port)		 €

Bon de commande à retourner à :

DUNOD ÉDITEUR - Service Clients - 11, rue Paul Bert - CS 30024 - 92247 Malakoff cedex, France
Tél. 0 820 800 500 - Fax. 01 41 23 67 35 - Étranger +33 (0)1 41 23 66 00 - revues@armand-colin.com

Adresse de livraison

Raison sociale :
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : |_|_|_| Ville : Pays :
Courriel :@.....

Règlement à l'ordre de Dunod Éditeur

- Par chèque à la commande
- À réception de facture (institutions uniquement)
- Par mandat administratif (institutions uniquement)

Date : __ / __ / __

Signature (obligatoire)

Je souhaite effectuer mes démarches en ligne ou par courriel/téléphone

- ✓ Je me connecte au site www.revues.armand-colin.com, onglet « ÉCO & SC. POLITIQUE »
- ✓ Je contacte le service clients à l'adresse revues@armand-colin.com ou au 0 820 800 500

En vous abonnant, vous consentez à ce que Dunod Editeur traite vos données à caractère personnel pour la bonne gestion de votre abonnement et afin de vous permettre de bénéficier de ses nouveautés et actualités liées à votre activité. Vos données sont conservées en fonction de leur nature pour une durée conforme aux exigences légales. Vous pouvez retirer votre consentement, exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité, ou encore définir le sort de vos données après votre décès en adressant votre demande à infos@dunod.com, sous réserve de justifier de votre identité à l'autorité de contrôle. Pour en savoir plus, consultez notre Charte Données Personnelles <https://www.revues.armand-colin.com/donnees-personnelles>. Toute commande implique que vous ayez préalablement pris connaissance des conditions générales d'abonnement sur notre site : <https://www.revues.armand-colin.com/cga>

